

**Département**  
Corse du Sud  
**Commune**  
Bonifacio  
**Canton**  
Grand Sud

## ARRETE DU MAIRE

**Nous**, Jean-Charles ORSUCCI, Maire de la commune de BONIFACIO ;  
**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2131-1, L2131-2,2°, L2212-2 et L2213-1 ;  
**Vu** le code de la route, notamment les articles R110-2, R411-2, R411-3, R411-7 et R417-10 ;  
**Vu** l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et des autoroutes ;  
**Considérant** qu'il y a lieu de réglementer le stationnement sur le parking VALLI durant les travaux pour la création d'un accès piéton du parking VALLI au COSEC 20169 BONIFACIO à partir du lundi 14 octobre 2024 jusqu'à la fin des travaux, il importe d'apporter certaines dispositions.

## ARRETONS

**Article 1** Afin de permettre à la société SARL VALLI TP sise lieu-dit PIATAMONE 20137 PORTO -VECCHIO, d'effectuer des travaux pour la Création d'un accès piéton du parking VALLI au COSEC 20169 BONIFACIO

- Le stationnement sera strictement interdit sur le parking VALLI à partir du lundi 14 Octobre 2024 jusqu'à la fin des travaux

**Article 2** : Tout véhicule en stationnement gênant, entravant le bon déroulement des travaux sera verbalisé conformément à la réglementation

**Article 3** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Bastia dans les deux mois à compter de sa notification. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi par l'application TELERECOURS CITOYENS accessible par le site : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**Article 4** : Le présent arrêté est transmis à Monsieur le Chef de centre de secours de Bonifacio pour information.

**Article 5** : Cet Arrêté sera publié au Recueil des actes administratifs de la Ville.

**Article 6** : Monsieur le Directeur Général des Services, Madame la directrice adjoint général des Services et directrice des Services Techniques Municipaux, Madame la

.../...

Commandante de la Brigade de Gendarmerie de Bonifacio, Madame la Responsable du service à la population et tranquillité publique , Madame la Responsable du Service Règlementation, Monsieur le chef de centre de secours de BONIFACIO, Madame la régisseuse des parkings, la société SARL VALLI TP , sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à BONIFACIO, le 9 octobre 2024

Le Maire,

**Jean-Charles ORSUCCI**

Pour la Maire et par délégation  
La 1<sup>ère</sup> adjointe - Odile MORACCHINI,  
Arrêté n° 23.2021

